



Règlement Intérieur du Championnat Scolaire 2024-25 Des Collèges de l'Hérault

Brissac

Les Championnats Scolaires Départementaux, qualificatifs pour le Championnat Académique, sont organisés, chaque saison sportive, sous l'égide du Comité de l'Hérault.

Article 1 : Organisation

L'Echiquier Brissagol organise le **samedi 1^{er} février 2025**, dans la Salle des Rencontres, à Brissac, le Championnat Départemental Scolaire des collèges de l'Hérault

Article 2 : Règles du jeu

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE).

- 6 rondes

Le programme PAPI sera utilisé pour les appariements.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Une ronde est déclarée terminée lorsque les appariements de la ronde suivante sont publiés.

Les règles appliquées sont celles de la FIDE en vigueur au 1/01/2024, et plus particulièrement l'annexe A pour les parties rapides dont l'article A.4.

L'article A4 de l'annexe A est appliqué pour l'ensemble de cette compétition.

« A.4.1 A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des joueurs, A.4.1.1 aucun changement ne peut être fait au réglage de la pendule, sauf si la planification de la compétition était compromise.

A.4.1.2 aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé.

A.4.2 Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il agira en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire est autorisé à réclamer, à condition qu'il n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continuera. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les joueurs sans intervention de l'arbitre.

A.4.3 Pour réclamer un gain au temps, le demandeur peut arrêter la pendule et avertir l'arbitre. Cependant, la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut pas mater le roi du

joueur par aucune suite de coups légaux.

A.4.4 Si l'arbitre observe deux rois en échec ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il attendra jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il déclarera la partie nulle.

A.4.5 L'arbitre annoncera aussi la chute du drapeau, s'il la constate lui-même. »

Le règlement [J03-2024 25 Championnat de France scolaire](#) de la Fédération Française des Échecs est la référence avec sa déclinaison [Règlement Scolaire Ligue Occitanie](#)

Article 3 : Les qualifications pour le championnat d'Académie

Le Championnat Académique est un tournoi entre établissements scolaires (un tournoi pour les écoles, et un autre pour les collèges) représentés par une et une seule équipe mixte de 8 joueurs (possibilité d'avoir 2 remplaçants).

Sont qualifiés pour le Championnat Académique les établissements scolaires qui ont participé au Championnat départemental individuel (un pour les écoles et un autre pour les collèges) avec le nombre minimal de joueurs et joueuses (pour rappel 8 joueurs et joueuses, dont au moins 2 filles et 2 garçons), nommé **établissement complet**, et qui ont atteint les places qualificatives.

Les places qualificatives sont au nombre de : nombre d'**établissements complets** divisé par deux, arrondi à l'entier supérieur, avec au minimum les 3 premières places qualificatives, soit :

- 1 établissement complet : 1 place
- 2 établissements complets : 2 places
- 3 à 6 établissements complets : 3 places
- 7 à 8 établissements complets : 4 places
- 9 à 10 établissements complets : 5 places
- etc.

Article 5 : Cadence

- 12 min + 3 s par coup.
 - Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier plus de 5 minutes après le lancement de la ronde est considéré comme forfait.
- ⇒ Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre est déclaré abandonner le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Licence FFE valable pour la saison en cours obligatoire (A ou B)

L'inscription est gratuite pour ceux qui sont déjà affiliés à la Fédération Française des Échecs, aucune inscription sur place, date limite : 29 janvier.

Article 6 : Horaires de jeu

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Samedi 1^{er} février 2025:

Pointage : 10h00 - 10h30

Ronde1: 11h

Ronde2: 11h50

Ronde3: 13h30

Ronde4: 14h20

Ronde5: 15h10

Ronde6: 16h30

REMISE DES PRIX VERS 17h30

Article 7 : Classement

Le classement individuel s'effectue en fonction du nombre de points de partie (gain : 1 point, partie nulle : 0,5 point, défaite : 0 point).

Le départage entre les ex-æquo est obtenu, dans l'ordre, par le Buchholz tronqué, le Buchholz, puis par le cumulatif,

Le classement par établissement est établi aux nombres de points, la somme des points des 8 meilleurs de chaque établissement (dont au moins 2 garçons ou 2 filles).

Les ex æquo sont départagés de la façon suivante :

- Les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes. Pour tous les établissements qui ont moins de 8 participants ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes
- En cas d'égalité, on fera la somme des points de départages (1° buchholz tronqué, 2° buchholz, 3° cumulatif)
- En cas de nouvelle égalité, on prendra l'équipe avec la moyenne la plus jeune

Plusieurs équipes d'un même établissement peuvent être classées.

**Le titre de Champion de l'Hérault des Collèges sera attribué en
faisant la somme des 8 meilleurs
(dont au moins 2 filles et 2 garçons) de chaque établissement.**

Article 8 : L'aire de jeu

- L'aire de jeu est exclusivement réservée aux joueurs, arbitres et officiels (organisateur, Président du CDJE, Président de la ligue, Directeur des Jeunes, Directeur des scolaires).
- Les joueurs ayant terminé leurs parties seront considérés comme des spectateurs, et devront quitter l'aire de jeu.
- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints. Toute sonnerie entraîne la perte de la partie
- Tout joueur se doit d'avoir une attitude convenable
- Les analyses et les Blitz sont interdits dans l'aire de jeu
- Éviter toute discussion pouvant prêter à confusion
- Respecter son adversaire
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement ou une sanction.

Article 9 : Corps Arbitral

Arbitre Principal : Fabrice TUR, Arbitre Fédéral Elite 1

Arbitres adjoints : Manuel FOSSELLA (AFE1), Nathan ROUX (AFC), Eloïse RENAUD (AFJ)

Article 10 : Droit à l'image et acceptation du règlement

Par son inscription à la compétition, le joueur adulte ou les parents de joueur mineur donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet du CDJE de l'Hérault ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'Échecs.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre Principal
Fabrice TUR
Arbitre International

L'organisateur
Nathalie RABOU
Présidente de l'Echiquier Brissagol